

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-117

du 21 décembre 2023

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 3.3

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

.....
ARTICLE 1
.....

Est approuvée le contrat de bail commercial avec la société Merlines Maroquinerie concernant la location de l'atelier sis ZAC du Vieux Chêne à Monestier-Merlines

Ce contrat de bail commercial est conclu à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de trois, six ou neuf années moyennant le versement d'un loyer

.....
ARTICLE 2
.....

Autorise la signature dudit contrat de bail commercial.

.....
ARTICLE 3
.....

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à monsieur le trésorier d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 21 décembre 2023
Le président,
Pierre Chevalier


